

Arrêté n° 5219

**Objet : Sortie d'inventaire
du véhicule immatriculé
BK-684-MK et reprise par
la société ZIMMER André
pour un montant de 1000 €**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31.12.96 relative à l'inventaire des actifs.

VU la délibération n° 1 du Conseil Communautaire du 05 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président,

VU l'arrêté 2023-24 du 11 octobre 2023 portant délégation de fonction et signature à Mme AZIHARI

CONSIDERANT l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement de la BOM immatriculée BK-684-MK,

CONSIDERANT que le véhicule remplacé doit être sorti de l'inventaire pour son aliénation,

CONSIDERANT la proposition de reprise par la société ZIMMER André

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire du véhicule immatriculé BK-684-MK pour sa reprise par la société ZIMMER André 255 route de Bonnes 86000 POITIERS pour le montant de 1000 €,

ARTICLE 2 – Le montant de la recette portant dans l'inventaire les références suivantes

Véhicule	Immatriculation	Année de mise en service	N° inventaire
Renault	BK-684-MK	2011	570620110005

sera imputé sur la ligne budgétaire de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut 7212/70612/3470

ARTICLE 3– Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut suspendant ce délai

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur général des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A châtelleraut, le

La Vice Présidente de Grand Châtelleraut,

Evelyne AZIHARI